

Délégations consenties au Conseil d'administration

Délégations consenties en matière d'augmentation de capital au Conseil d'administration par l'Assemblée générale des Actionnaires

Délégations de compétence

Objet - Durée	Plafond	Utilisation en 2017
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016	2 400 000 € (correspondant au plafond global du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) 2 000 000 € (correspondant au plafond global du montant nominal maximum des titres de créance)	Néant
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre d'offres au public Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016	S'impute sur le plafond global de 2 400 000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2 000 000 € (titres de créance)	Néant
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre de placements privés visés à l'article L. 411 - 2 II du Code monétaire et financier Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016	S'impute sur le plafond global de 2 400 000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2 000 000 € (titres de créance)	Néant
Augmentation du nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016	15 % de l'émission initiale. S'impute sur le plafond global de 2 400 000 € (augmentation de capital)	Néant
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social en rémunération d'apports en nature portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016	10 % du capital social. Montant nominal de 2 000 000 € au titre de l'émission de titres de créances. S'impute sur le plafond global de 2 400 000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2 000 000 € (titres de créance)	Néant
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016	2 400 000 € (correspondant au plafond du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) ; il s'agit d'un plafond autonome	Néant
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservée aux adhérents de plans d'épargne. Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016	2 400 000 € (correspondant au plafond du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) ; il s'agit d'un plafond autonome	Néant
Réduction du capital social de la société par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016	dix pour cent (10 %) du capital social	Néant